Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 19 (1931)

Heft: 360

Nachruf: In memoriam : mme Henry Lotz : (1859-1931)

Autor: E.Gd.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

e Mouvement Fémin

DIRECTION ET RÉDACTION

M¹¹ Emilie GOURD, Crêts de l ADMINISTRATION

Mne Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest Compte de Chèques postaux I. 943 Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

La ligne ou son espace :

SUISSE..... Fr. 5.— ÉTRANGER. » 8.—

40 centimes

Le numéro . » 0.25- Réductions p. annonces répétées
Les abonements partent du 1 « janvier. A partir de juillet, il est
délivré des abonements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de

« Dites-moi, je vous prie, comment on peut discuter si la femme est l'équivalente de l'homme? Comme si la mère n'était pas l'équivalente du père, la mère qui a donné la vie à l'enfant? Quand un homme aime en vérité, comment pourrait-il aimer un être plus bas que lui? Moi, je ne vois pas la différence entre les facultés des hommes et celles des femmes.»

Président T. MASARYK.

Nationalité de la femme mariée

La Commission consultative sur la nationalité créée par une résolution du Conseil de la S.d.N. s'est réunie à Genève, du 2 au 6 Inté créee par une resolution du Conseil de Ja. S. d. N. s'est réunie à Genève, du 2'au 6 juillet dernier, pour préparer le rapport que, conformément à cette même résolution du Conseil, le Secrétaire général transmettra à l'Assemblée plénière de septembre prochain, en annexe à son propre rapport. C'est la première fois que le Conseil de la S. d. N. a décidé officiellement de consulter les femmes organisées sur une question qui les touche directement; et si nous sommes fières en tant qu'organisations que nos représentantes, Mme Avril-de-Sainte-Croix et Mile Gourd, soient membres de la Commission contre la traîte des femmes et pour la protection de l'enfance, nous relevons d'autre part que cette Commission sur la nationalité, ainsi constituée, peut aussi créer un précédent intéressant.

M. Buero, directeur de la Section juridique de la S.d. N., nous souhaita la bienvenue dans la pièce ouverte sur le lac, mise à notre disposition par le Secrétariat; et Mme Maria Vérone, la plus ancienne des femmes avocates, lui répondit brillamment, en assimilant notre Commission à ces Comités d'experts, occa-

Vérone, la plus ancienne des femmes avocates, lui répondit brillamment, en assimilant notre Commission à ces Comités d'experts, occasionnellement réunis par la S. d. N. Ensuite, et à l'unanimité, notre Commission désigna Mme Vérone comme présidente, et Miss E. Evans (Grande-Bretagne) comme secrétaire. Ce journal a déjà donné la liste des seize déléguées des duit organisations internationales féminines membres de la Commission, auxquelles s'adjoignirent un certain nombre de suppléantes.

Le rapport finalement adopté par la Com-mission débute par l'exposé suivant:

Réalisant les conséquences étendues intéressant les femmes — aussi bien vers une plus grande indépendance que vers un plus grand assujettissement — que peut avoir le projet de codification de droit international de la S.d.N., et qui peut conduire à l'établissement d'un Code universel, cette Commission présente l'exposé suivant au sujet de la Convention sur la nationalité élaborée par la Conférence de Codification de La Haye en 1930, et qui doit former la première section du Code projeté:

Cette Commission déclare qu'elle est oppo-sée à la Convention de La Haye sur la natio-nalité, en tant qu'elle crée des différences entre hommes et femmes au point de vue de la na-tionalité.

2. Cette Commission désire appuyer la propo-sition déposée devant la Conférence de Codifica-tion de La Haye par la délégation du Chili, au sujet d'une entente mondiale sur la nationalité, proposition formulée en ces termes:

"Les Etats contractants sont d'accord que lors de la mise en application de cette Con-vention, il n'y aura aucune distinction basée sur le sexe dans leur législation et son ap-plication relatives à la nationalité.

Assemblée de la Société des Nations de pren-les mesures nécessaires pour:

1. considérer à nouveau la Convention de la Haye sur la nationalité;

2. pour soumettre à la ratification des gou-vernements une nouvelle Convention basée sur le principe de l'égalité entre hommes et femmes en ce qui concerne la nationalité.

Citant ensuite les articles 8, 9, 10 et 11 de la Convention de La Haye sur la nationa-lité relatifs aux femmes, le rapport continue

« Ces articles, qui ont surtout pour but de prévenir l'apatridat et la double nationalité, cons-titueraient, s'ils étaient ratifiés, la reconnaissance dans une Convention internationale de l'antique idée de la subordination de la femme en matière de nationalité. En outre, et il faut le relever, ces articles sont en contradiction avec le point de vue exprimé par la Recommandation VI, con-cernant la nationalité des femmes, recommanda-tion également adoptée par la Conférence de La Haye. » ¹

¹Cette Recommandation, on s'en souvient, engage les Etats à examiner s'il ne leur serait pas possible d'établir dans leur législation nationale le principe de l'égalité des sexes en matière de nationalité, en prenant en considération les in-

Notre rapport déclare ensuite que « l'in-clusion dans la Convention de la Haye d'ar-Notre rapport declare ensuite que «Tinclusion dans la Convention de la Haye d'articles donnant à la femme une position inférieure est une affaire de toute gravité,
l'influence psychologique d'une telle Convention sur la situation légale de la femme à
travers le monde s'ajoutant ainsi aux nombreuses difficultés pratiques qu'impose à la
femme la reconnaissance d'un système, qui
peut la priver, soit de ses droits politiques,
soit de la protection de son gouvernement,
aussi bien chez elle qu'en pays étranger, et
faire d'elle une étrangère dans son pays natal; qui peut aussi, dans bien des cas, la priver des avantages d'une assurance et d'une
assistance officielles, et lui rendre impossible
de remplir une fonction publique, d'exercer
une profession, d'obtenir un emploi rémunéré,
et d'entrer en possession d'un héritage ». Démontrant ensuite que la première codification
du droit devrait ètre inspirée du plus haut
idéal, et devrait soutenir sans équivoque le
principe d'égalité entre hommes et femmes,
notre fapport déclare que cette codification
te nourra recevoir l'annui des femmes si elle principe d'égalité entre hommes et femmes, notre rapport déclare que cette codification ne pourra recevoir l'appui des femmes si elle cristallise cette idée d'infériorisation de la femme; et qu'un appui, en matière de codification des lois sur la nationalité tout spécialement, ne lui viendra pas non plus, sous sa forme actuelle, des pays formant une bonne partie du monde, et où existe déjà dans une large mesure l'égalité entre hommes et femmes quant à leurs droits à leur propre nationalité.

La Convention de La Haye ne pourra en-

La Convention de La Haye ne pourra en-trer en vigueur que lorsque dix Etals l'auront signée. Or, jusqu'à présent, seuls la Norvège et Monaco y ont apposé leur signature. Les Etats-Unis d'Amérique ont donné comme une de leurs raisons d'opposition à cette Conven-tion le fait qu'elle infériorise les femmes. Le rapport marque ensuite l'évolution de la situation de la femme relativement à sa natiosituation de la femme relativement à sa natio-nalité, évolution exposée au long dans une re-marquable annexe au rapport, qui groupe en différentes catégories les Etats qui ont donné à la femme l'égalité complète, l'égalité par-tielle, ou simplement une forme ou une autre d'amélioration à sa situation. La Commission vota un vœu enthousiaste de remerciements à Miss Paul pour cet admirable travail docua Miss raui pour cet admirante trans docu-mentaire. Le rapport mentionne également tous les efforts accomplis par les femmes elles-mêmes depuis 1905 pour modifier leur législation nationale sur ce point, et qui ont été dans bien des cas couronnés de succès.

(La suite en 3me page.)

Vacances...

Comme chaque année, le Mouvement in-terrompra sa parution pendant le mois d'août, ceci afin de permettre à la Rédaction comme aux collaborateurs réguliers de goûter, eux aussi, à ce repos de vacances, si nécessaire à la santé physique et morale de tous les tra-vailleurs. Notre prochain numérs parailleurs.

la sante physique et morate de tous tes tra-vailleurs. Notre prochaîn numéro parattra donc le 5 septembre. Seule, notre Administration (14, rue Mi-cheli-du-Crest, Genève) continuera à fonc-tionner durant ce mois, et enregistrera avec joie tous les abonnements nouveaux que l'on vou-les hier bies descent de mora ut'elle se dra bien lui adresser, de même qu'elle ré-pondra à toutes les demandes de vente au nupondra d'idenvoi de numéros spécimens, ou encore de numéros gratuits à distribuer. Prière de formuler toutes ces demandes par

térêts des enfants, et spécialement de décider qu'en principe la nationalité de la femme mariée ne doit pas être modifiée sans son consentement, ni par le simple fait de son mariage, ni par aucun changement dans la mationalité de son mari. Si nous ne faisons erreur, c'est spécialement à l'initiative de la délégation belge à la Conférence de La Haye, et de Mie Marcelle Renson, avocate qu'on la doit (Réd.)

Les élections hongroises et les femmes

Les récentes élections hongroises ont fait entrer deux femmes à la Chambre des députés de ce pays: la baronne Orosdy, monarchise, et M^{me} Kethly, socialiste, qui y siégeait déjà.

Lire en 2me page:

Un Bureau féministe à Genève pendant l'As-semblée de la S. d. N. Carrières féminines: les carrières juridiques.

En 3me et 4me pages:

Pour le désarmement. Kuo Min: La nouvelle loi chinoise sur le statut familial. ramutat.
2 Conférence internationale pour l'Enfance africaine.

africaine. Correspondance, Congrès, Nouvelles des So-ciétés, Carnet des réunions de l'été.

En feuilleton:

R. W.: « Debrit's Party. » Croquis. — Notre Bibliothèque.

Les Etats-Généraux du féminisme français

Nous sommes bien en retard pour parler à nos lecteurs de ces grandes assises annuelles du féminisme français, tenues cette fois-ci dans le cadre attrayant de l'Exposition coloniale, les 30 et 31 mai dernier, et qui, tout naturellement, ont été consacrées à cette double question, dont le choix s'imposait: La femme aux colonies: l'Européenne.

Notre excellent confrère, La Française ayant Notre excellent contrère, La Française ayant publié, dans ses numéros parus en juin et juillet, soit des résumés, soit le texte in extenso de plusieurs des rapports présentés, nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui voudraient en savoir davantage que ce que la place dont nous disposons nous permet de dire aujourd'hui. Signalons tout spécialement le rapport de Mile Karnelfés, bibliothécaire à Propu-Paris, sur la signalons four particular de la place de la p pelés, bibliothécaire à Pnom-Peny, sur la situa-tion de la femme française en Indo-Chine; et eeux de la Sœur André des Sœurs-Blanches et de M^{lle} Rachel Dogimont sur l'action des femmes missionnaires aux colonies, et notamment en Afrique du Nord et au Congo, qui émurent aux larmes l'assistance par le souffle de foi et d'alarmes l'assistance par le soutile de toi et d'apostolat qui les inspirait. On entendit encore
Mmes Letellier, présidente de la Croix-Rouge à
Saint-Louis, sur le Sénégal; H. Célarié collaboratrice de la Revue des Deux-Mondes, sur le
Maroc; Chivas-Baron, écrivain, dont le rapport
riche en faits peu connus souleva le plus vif intérêt; Alquier, directrice des fouilles de Constantions. Marien abland que la citation de teret; Alquier, directrice des fouilles de Constan-tine; Marius-Leblond, sur la situation de la femme indigène en Afrique Equatoriale et à Ma-dagascar; Maspero, sur l'Indochine; G. Hardy femme du directeur de l'Ecole Coloniale de Pa-ris; des femmes médecins d'Algérie, de Tuni-sie, du Marco, etc. La présence à Paris du Bu-reau du Conseil International des Femmes permit en outre à Lady Aberdeen et à ses collè-gues de participer à ces journées, auxquelles assista également Mrs. Corbett Ashby, de passage

à Paris en revenant de Yougoslavie.
Une série de vœux furent votés en conclusion des différents rapports. Mentionnons surtout ceux qui ont trait au développement des œuvres sociales dans les colonies, à la formation d'infir-mières spécialement préparées pour le travail qui les attend là-bas, à la lutte contre l'alcoolisme au cinéma, aux enfants assistés; puis, en ce qui concerne la situation de la femme indigène, à l'amélioration des conditions de vie de la femme kabyle, aux écoles féminines indigènes, à la situa-tion des enfants métis dans certaines colonies, etc. Enfin, Mme Avril-de Sainte-Croix, qui présida ce Congrès après l'avoir organisé, fit voter un vœu, adopté par acclamations, et réclamant le suffrage féminin (lui toujours, lui partout!...) pour toutes les femmes françaises.

Une des conséquences immédiates de ces réu-nions semble devoir être la création par le Con-seil National des Femmes françaises d'une Com-



Mme Henriette CELARIÉ L'une des oratrices des Etats-Généraux du Féminisme français

mission coloniale destinée à travailler en collaboration avec toutes les organisations qui s'occu-pent du sort de la femme aux colonies. Nous ne saurions trop nous féliciter de cette décision, car ce que nous avons pu apprendre sur la situa-tion des femmes dans certaines contrées de l'Afri-que, en Kabylie notamment, nous a prouvé l'urgente nécessité pour les femmes européennes des pays colonisateurs de prendre l'initiative d'une énergique campagne en faveur de malheureuses créatures, trop souvent encore traitées comme de véritables esclaves. M. F.

IN MEMORIAM

Mme Henry Lotz (1859-1931)

Encore une figure bien connue dans les milieux féministes et féminins genevois qui disparaît. M^{me} Lotz, qu'une grippe vient d'enlever en peu de jours, était en effet un membre zélé de l'Union des Femmes, de l'Association pour le Suffrage, de la Ligue des Femmes suisses contre l'alcoc lisme, des Commissions féminines des Coopératrices, du Comité du Foyer de l'Ecole sociale, d'autres Sociétés encore, dont elle suivait assi-dûment toutes les séances, avec une régularité et une conviction qu'aucune fatigue ne pouvait ralentir. Mais sa principale activité était à la ralentir. Mais sa principale activité était à la Société d'Utilité publique des Femmes suisses, dont elle présidait encore au moment de sa mort, et depuis bien des années, la Section genevoise, s'intéressant vivement à tout le travail d'ordre pratique et philanthropique de ce groupement. Qu'il s'agit de collecter des vêtements usagés, de faire une campagne de propagande pour les autocuiseurs, de s'occuper des sommelières d'une cantine de fête, de remettre des diplômes aux anciennes domestiques, elle était toujours prête à payer de sa personne, de même qu'elle tenait à représenter toujours sa Société aux réunions collectives des organisations genevoises féminines ou mixtes: Cartel tions genevoises féminines ou mixtes: Cartel d'Hygiène sociale et morale, Commission d'études pour une Maison de la Femme, Commission des Assurances de l'Union des Femmes, Commission du taylorisme ménager, Commission pour l'apprentissage ménager, Commission de l'Exposition genevoise du Travail féminin, Groupement des œuvres d'assistance... combien n'en oublions-nous pas. Sachant bien l'allemand, puisqu'elle avait ha-bité Zurich avant son veuvage, elle représentait aussi presque toujours elle-même sa Société aux grandes réunions féminines nationales, à l'As-semblée de l'Alliance des Sociétés féminines, à celle de la Société d'Utilité publique, ne reculant pour cela devant aucun voyage à travers le pays. Enfin, c'était encore à titre de présidente de cette même Société qu'elle avait siégé pendant



bien des années à la Commission scolaire offi-cielle du canton de Genève, dont elle n'avait, au moment de sa démission, manqué aucune séance. Son activité privée d'ailleurs, dans sa famille dans son voisinage, dans sa maison, dans son jardin, était aussi étendue et constante. Bienveillante et accueillante, elle formait le centre de réunions de couture très appréciées des voi-sines ce sa maisonnette de banlieue, qui ressentent vivement son départ, et qui n'oublient pas la part sympathique qu'elle savait prendre à leurs deuils et à leurs chagrins. Et notre journal, dont elle fut une abonnée fidèle dès les débuts, tient à rappeler ici le souvenir de cette femme de bonne volonté, et s'associant au deuil de ses proches, à s'incliner respectuesement devant sa tombe.

Le Colonel Feyler féministe

Notre collaboratrice, M^{III} Susanne Bonard écrit dans la Tribune de Lausanne les lignes suivantes:

Les fdministes vaudoises tiennent à apporter sur la tombe du colonel Feyler, une modeste gerbe de fleurs et le tribut de leur reconnaissance. Elles n'oublient pas que le disparu fut de leurs amis et qu'il l'affirma avec le courage tranquille qui le caractérisait. C'était un partisan du vote dui le caracterisait. Cetait un partisan du voice des femmes, et à plusieurs reprises, il l'a dit dans ses articles. Sa sœur, M^{ile} Marie Feyler n'est-elle pas une de nos pionnières? N'a-t-elle pas siégé longtemps dans le comité lausannois pour le Suffrage féminin?

Parmi tant de souvenirs qui évoquent le colonel

Parmi tant de souvenirs qui evoquent te consure Feyler, il en est un qui le montre dans une chambre de clinique, et qui fait revivre l'accueil cordial du malade, son regard clair, sa conversation si intéressante; puis, c'est la main tenduc vers la feuille de pétition, qu'on lui présente sans avoir besoin de dire un mot, puisque c'est un ami de toujours. Et la satisfaction d'emporter avec le réconfort d'une belle lecon de vaillance. avec le réconfort d'une belle leçon de vaillance, avec le reconfort d'une belle leçon de valifance, la précieuse signature. Tous les citoyens sont égaux devant la loi, c'est entendu; il est néanmoins des signatures qui en valent beaucoup d'autres; il est des appuis qui consolent de l'indifférence et de la mauvaise foi.

Pour la prochaine Assemblée de la Société des Nations

Un Bureau féministe international à Genève

Chaque année, les femmes de tous pays se dirigent plus nombreuses vers Genève, quand le mois de septembre ramène dans cette ville l'Assemblée plénière de la Société des Nations; car de plus en plus l'intérêt porté aux questions traitées par celle-ci va grandissant, et de plus en plus on comprend, partout où l'on se préoccupe de problèmes féminins internationaux, que c'est souvent par la voie de l'organisme de Genève, et en tout cas avec son appui, que l'on trouve le mieux leur solution. Le fait que l'Assemblée de 1931 aura à s'occuper de deux questions en tout cas qui tien-Chaque année, les femmes de tous pays se cuper de deux questions en tout cas qui tien nent à cœur aux Sociétés féminines, soit de la nationalité de la femme mariée, et des pré-paratifs de la Conférence de Désarmement, augmentera sans doute encore cette année le

nombre des visiteuses. Il faut se rendre compte aussi que la présence à Genève d'hom-mes politiques de tous les pays facilite gran-dement aux organisations féminines les dé-marches collectives; et enfin, que de si nom-breux Congrès, Conférences, etc. gravitent autour des sessions de l'Assemblée et de ses Compusiçons que gricons se la faction de l'Assemblée et de ses

breux Congrès, Conférences, etc. gravitent autour des sessions de l'Assemblée et de ses Commissions, que quiconque veut bénéficier de l'élargissement d'horizon de la vie internationale moderne tient à passer au moins quelques jours à Genève en septembre.

Comme chaque année depuis cinq ans, l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes se précucupe d'offrir à ces visiteuses, et aussi bien à celles qui viennent à Genève pour la première fois qu'aux habituées de longue date, un centre de rencontres accueillant et commode. Elle ouvrira donc, pendant tout le mois de septembre, un Bureau temporaire dans le même local que l'an dernier, soit 6, rue de Saussure, au premier étage, à proximité si mmédiate de la Salle des Assemblées, qu'il est possible d'y venir passer quelques instants pendant la traduction d'un discours! Comme les années précédentes, on trouvera à ce local des cartes d'entrée pour l'Assemblée de la S.d.N., des renseignements sur la S.d. N., sur le mouvement féministe international, sur Canèva des admerces de féministes des auxents de la contrate de la contrate de la contrate de la Canèva de de de cartes d'entrée pour l'Assemblée de la Canèva des de la cartes d'entrée pour l'Assemblée de la Canèva des de des admerces de féministe alcentre de la carte d'entrée pour l'Assemblée de la Canèva des educeres de féministe alcentre de la carte d'entrée de la Canèva des cartes d'entrée de la Canèva des cartes d'entrée de la Canèva de la carte d'entrée de la des cartes d'entrée pour l'Assemblée de la S. d. N., des renseigner, ents sur la S. d. N., sur le mouvement féministe international, sur Genève, des adresses de féministes de passage, des journaux féministes, etc. Tous les jours, à 4 heures, le thé y sera offert aux visiteuses, qui pourront utiliser aussi ces locaux pour leurs rencontres d'affaires; et enfin des réceptions officielles ou familières, et des conférences sur des sujets d'intérêt féministe en relations avec la S. d. N., y auront lieu deux ou trois fois par semaine. Le fait que le Comité de l'Alliance se réunira à Genève en septembre vaudra aussi à ce Bareau (que dirigera Mlb Gourd, la représentante des organisations féminines au Comité de protection de l'Enfance de la S. d. N.) la présence de plusieurs personnalités féministes, et parmi elles Mrs. Corbett Ashby, Présidente internationale; Adèle Schreiber, députée (Allemagne); Plaminkowa, sénateur (Tchécoslovaquie); Rosa Manus (Hollande); Malaterre-Sellier (France); D. von Velsen (Allemagne), Sterling (Grande-Bretagne); Bompas, la secrétaire bien connue du Bureau de l'Alliance à Londres, etc., etc.

(Allemagne), Sterling (Grande-Bretagne); Bompas, la secrétaire bien connue du Bureau de l'Alliance à Londres, etc., etc.

Toutes les lectrices de ce journal qui auront l'occasion de venir à Genève entre le 1er et le 30 septembre sont donc chaudement invitées à profiler des services de ce Bureau, et à s'y annoncer dès leur arrivée, l'accueil le plus cordial leur y étant réservé.

Carrières féminines

Les carrières juridiques

(Suite et fin.)

Les domaines dans lesquels les juristes peuvent trouver une occupetion sont plus nombreux que pour les autres études universitaires.

L'enseignement universitaire du droit exige une très grande aptitude pour les sciences juridiques. En outre, il faut s'attendre, en choisissant cette carrière, à ne rien gagner pendant longtemps.

1 Voir le précédent numéro du Mouvement.

DEUX FEMMES AVOCATES SUISSES



MIle Antoinette QUINCHE (Lausanne)



Mme Nelly SCHREIBER-FAVRE (Genève) (La première femme avocate de ce canton)

Pour la pratique du barreau (reliée dans certains cantons, par exemple à Bâle, au nota-riat), il faut — au moins dans les villes — posséder une licence ou un doctorat en droit. En outre, la plupart des cantons exigent encore un examen d'Etat. Le droit de pratiquer le bar-reau dans un canton est valable sur tout le ter-ritoire de la Confédération, en vertu de l'art. 5 des dispositions transitoires de la Constitution

Les perspectives sont défavorables actuellement pour l'ouverture de nouvelles études, en raison de l'encombrement de la profession d'avo-cat. Il est difficile de se faire une clientèle. Il ne faut pas oublier en outre que les avocats ont de gros frais à supporter (loyer, personnel), alors que les recettes peuvent varier d'une année à l'autre. Ils doivent donc posséder une certain

fonds de roulement.

Comme les rapports entre avocats et clients sont basés sur la confiance réciproque, il est important pour les avocats d'entrer en relations perminelles avec les autorités, les sociétés politiques économiques, les associations, etc. Ceux qui se destinent à la magistrature doivent

bien se rendre compte que c'est une profession fatigante, même pour de fortes personnalités, en raison de la somme de travail qui incombe aux juges (spécialement dans les villes) et de la grande responsabilité qui pèse sur eux.

Les nombreuses places de greffiers, de subs-tituts, et même d'employés aux Offices des tutel-les, mènent parfois à la magistrature.

C'est dans l'administration que les juristes trouveront souvent du travail. En outre, à côté des questions supérieures de l'Etat, le service diplomatique et, depuis quelques temps, le service consulaire, leur offrent souvent des places.

Les postes dans l'administration offrent l'avantage d'un traitement sûr et d'une pension. Ce-pendant le traitement y est notablement inférieur au revenu que peut rapporter une bonne étade

d'avocat.

Dans le commerce et l'industrie, on trouve de nombreuses places occupées par des juristes qui préfèrent les questions commerciales aux questions juridiques pures. Les banques, les sociétés com-merciales, les sociétés d'assurances, les usines merciales, les sociétés d'assurances, les usines occupent parfois des conseillers juridiques de façon permanente. Mais dans ces places l'activité proprement juridique passe au second plan. Il est vrai qu'elles offrent l'avantage d'un traitement fixe, mais il faut compter avec les possibilités d'un renvoi. D'un autre côté, l'employé peut espérer arriver peu à peu à la direction de l'établissement.

Pour les femmes juristes, la situation est très différente. Il est vrai que la carrière d'avocat est ouverte aux femmes dans toute la Suisse, grâce à un arrêt du Tribunal fédéral. Une femme qui a sa licence ou son doctorat doit être admise aux examens d'avocat dans tous les cantons, et lorsqu'elle a obtenu le brevet d'avocat dans un canton elle peut ouveir une étue dans p'imcanton, elle peut ouvrir une étude dans n'im-porte quel autre carton. Mais, en général, les hommes d'affaires choisissent un homme comme avocat. Par contre, les avocates sont volontiers consultées par les femmes, surtout pour des ques-tions de famille ou de succession. Au point de vue du gain, les perspectives sont moins favorables au barreau pour une femme que pour un

La magistrature est encore fermée aux femmes dans tous les cantons.

dans tous les cantons.

Pour ce qui concerne l'administration, on a encore chez nous beaucoup de prévention contre les
fonctionnaires féminins, de sorte que ce n'est
qu'avec peine que des femmes juristes trouveront des places satisfaisantes.

Une femme juriste qui aurait une certaine

"Debrit's Party"(1)

Récit du voyage suffragiste à Londres par la plus jeune des participantes

Quel est ce groupe de femmes joyeuses, si diverses par l'âge, le milieu, la profession, la langue ou le caractère, arborant toutes un petit langue ou le caractère, arborant toutes un petit ruban aux couleurs suisses, qui vient se former à la gare de Bâle en ce beau jour de fin juin? Ces dames, toutes prévoyantes, emportent allègrement leur bagage à main rempli de jolis colifichets ou de chaudes houpelandes. C'est qu'elles vont faire un grand voyage, non pas en Amérique, mais cependant elles vont quitter le continent:

Voyage d'étude à Londres, nous dit leur insigne, voyage organisé par l'A.S.S.F. A peine avons- nous quitté Bâle qu'une belle

campagne prospère et verdoyante s'étend devant nous. Que c'est délicieux de se laisser emporter vertigineusement vers l'inconnu à travers bosquets, vertigneusement vers l'incomin a travers obsquetes, prairies et champs, sous un ciel serein, dans l'éther limpide et pur! On laisse un instant ses pensées vagabonder vers ceux que l'on vient de quitter, puis vers ce que l'on va apprendre à connaître, et l'on se sent vivre d'une manière heureuse. A partir de Laon, paysage plus monotone, qui ressemble à la Flandre; de temps à verte de l'apprendre de l'apprendr autre, un rustique moulin à vent voudrait bien nous faire entendre sa douce chanson, mais per-sonne n'a plus d'oreille pour lui. Le train file, file toujours et voici bientôt la mer, une mer

Tel était, nous dit-on, le texte de l'écriteau du wagon dans lequel ont voyagé nos suffra-gistes! (Réd.)

d'un beau bleu foncé, dans laquelle se reflètent les rayons du soleil. La traversée de la Manche est exquise; un vent pur et vif vous mord le visage, et au lieu du mal de mer appréhendé c'est le parfait bien-être. Et encore quel tableau que le coucher de soleil sur la mer! Nous débarquons presque à regret, et l'express nous conduit dans la muit à Londres, ville qui a laissé retomber le voile du mystère sur les promesses de ce qui ne nous sera révélé que le lendemain.

Mercredi Icr juillet.

Notre programme est bien chargé. Des 9 h. du matin, nous voilà installées commodément dans un autocar. Ce qui nous frappe immédiatement, c'est la circulation intense et permanente Dans ce dédale de rues, de places, de squares sans fin, une foule d'autos, de taxis, d'autocars, de « bus » circulent l'un derrière l'autre et l'un ue « ous » circulent l'un derrière l'autre et l'un à côté de l'autre, se tenant de si près que l'on a le sentiment que les gros véhicules vont en-gloutir les petits. Et pourtant tout est si bien organisé que tout s'arrange paisiblement et simorganise que tout s'arrange passionement et sim-plement, et que l'on vient à bout des pires en-chevêtrements. Après avoir traversé un grand pont, nous arrivons à la «Tour de Londres», cette ancienne et vaste résidence royale, trans-formée aujourd'hui en musée sous la surveillance ceue ancienne et vaste residence royale, trans-formée aujourd'hui en musée sous la surveillance de la garde anglaise au costume de couleurs si gaies. Nous visitons les cours, les salles où tant de brillantes réceptions eurent lieu autrefois, puis les souterrains où périrent tant de malheu-

puis les sources reux prisonniers...

L'après-midi, visite au Parlement. Comment L'après-midi, visite au Parlement. Comment exprimer toutes les impressions éprouvées, toutes les observations recueillies? On se ressaisit, parce que l'on perçoit mieux l'idéal, quelquefois yacillant, que le féminisme a de la femme. Le mouvement féministe tend-il vraiment à femmes suisses des femmes de mérite comme les féministes anglaises? Alors courons-y, sans retard et sans hésiter! Il est admirable de voir comment ces femmes

Il est admirable de voir comment ces femmes sont reçues au Parlement sur le même pied d'égalité que les hommes, comment elles ont des droits identiques, ce qui parât la le plus naturel du monde; combien, en outre elles sont des « personnalités », ce qui, certes, est dû à leur haute valeur, soit intellectuelle, soit morale, plus haute valeur, soit intellectuelle, soit morale, pius qu'à leur rang ou leur origine, valeur qu'elles mettent intelligemment à profit pour le bien de la femme. En effet, que d'établissements de tous genres, « Settlements », etc. n'avons-nous pas eu l'occasion de visiter les jours suivants, œuvres créées directement ou indirectement grâce à l'intervention de ces personnalités féminines à l'esprit large et dévoué. Vivent les féministes à l'esprit large et dévoué. Vivent les féministes londoniennes!

Nous sommes reçues d'abord par Miss Eleanor Rathbone, à l'amabilité de laquelle nous devons de visiter ce magnifique palais du Parlement, et qui nous procure des cartes afin d'assister à une séance de chacune des Chambres (très intéune seance de chaeune des Chambres (très mic-ressant pour celles qui comprennent l'anglais!...) Puis le thé est gracieusement offert par Miss Rathbone et Miss Picton-Turberville, sur la spa-cieuse terrasse du Parlement au bord de la Ta-mise. Moment délicieux! où nous faisons con-naissance d'autres M. P. (parlementaires) fémi-

2 juillet.

Nous nous délassons, en nous promenant — toujours en autocars — à travers les parcs de la

ville, Hyde Park, Regent Park, et arrivons au site le plus riant de la Tamise. Les rives du fleuve sont bordées de magnifiques propriétés se sur-passant les unes les autres. l'assant, regarde de tous tes yeux, regarde! Si ce n'était nos Alpes, on pourrait se demander ce que les Anglais vien-nent admirer en Suisse! Bientôt nous arrivons à Windsor, dont nous voyons le château royal, et au retour les parcs grandioses et immenses du château de Hampton, ancienne résidence royale de Henry VIII, Toutes les espèces de roses y représentées. Le coup d'œil est splendide!

Journées consacrées en grande partie à la visite d'œuvres sociales. D'abord un « settlement » visite d'œuvres sociales. D'abord un « settiement » pour enfants en bas âge, écoliers, jeunes filles, femmes de marins ou invalides de guerre. Les portes en sont ouvertes à tous les nécessiteux et tous y sont reçus et nourris. Cet établissement est très bien aménagé: salle de consultation, cuisine, salle à manger, bibliothèque, salle de gymnastique, salle de recueillement, de culte, etc. On voit d'ici la tâche de toutes les femmes s'oc-On voit d'ici la tâche de toutes les femmes s'occupant de cet établissement! Elles s'y dépensent tout entières, aussi leur souhaitons-nous ardem-ment qu'elles et leur œuvre soient bénies et perment qu'elles et leur œuvre soient benies et per-mettent à beaucoup de malheureux sans foyer ou sans affection d'y être relevés et entourés. Les dons sont volontaires, cependant l'Etat pourvoit pour 50 % aux frais d'entretien de ces œuvres. Il existe 30 à 40 «settlements» à Londres. Nous avons également visité un «Club» pour garçons. Vient encore la visite à l'hôpital Elisabeth Garrett Anderson, hôpital pour femmes et enfants.Il est administré et dirigé uniquement par des